REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20241023-DM24217_SF-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

24/217

DÉCISION DU MAIRE

CLOTURE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LE CAUTIONNEMENT ET LA VENTE DE GOBELETS – RM 210100

Le Maire de la Commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu la décision n°17/008 de Madame le Maire en date du 22/06/2017 instituant une régie d'avances et de recettes pour le cautionnement et la vente de gobelets,

Vu la délibération n°24/40 du Conseil municipal en date du 24/06/2024 actant la dissolution de la Caisse des écoles de Montgeron,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14/10/2024,

DECIDE

Article 1er : La régie d'avances et de recettes pour le cautionnement et la vente de gobelets est clôturée à compter du 24/06/2024.

Article 2 Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le 23 OCT. 2024

Patrick LEGUY
Comptable Public
Pour notification

Linda CHICOT
Inspectrice des Finances Publiques
SGC de VERRES
Pour le Comptable Public.

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/